



Monsieur le Recteur
de l'académie de Clermont
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Objet : Correction EAF et maintien des cours

Monsieur le Recteur,

Nous avons été alertés par des enseignants de lettres, TZR sur plusieurs établissements ou en complément de service, nous faisant part de leur incompréhension. Ils sont en effet convoqués aux corrections des écrits de l'EAF dans le cadre de leur service en lycée et dans le même temps, ils devront pour certains continuer à assurer leur service d'enseignement en collège jusqu'au 6 juillet. Compte tenu de la charge de travail que représente la correction dématérialisée d'environ 90 copies, il ne nous semble pas possible d'assurer ces deux missions.

De manière plus générale, des enseignants de diverses disciplines sont susceptibles de se trouver dans une situation similaire, à savoir enseigner à la fois en collège et en lycée et être convoqués pour la correction d'épreuves écrites, tout en assurant des cours.

Aussi, nous vous demandons Monsieur le Recteur, de bien vouloir préciser à Messieurs les principaux et Mesdames les principales de collèges qu'il est indispensable de libérer les enseignants sur la période où ils corrigeront les copies d'EAF et d'être attentifs à cette problématique qui peut concerner des enseignants d'autres disciplines.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre attachement au Service Public d'Education et d'Orientation.

Patrick Lebrun,
secrétaire académique